



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

✉ : cgt.021@cp.finances.gouv.fr
site Internet : www.tresor.cgt.fr/21

Novembre-Décembre
2004
Numéro 75

Dans ce numéro

- 1 **Audience avec le nouveau TPG.**
- 2 **Vos représentants CGT.**
- 3 **CHS du 21 octobre 2004.**
- 4 **Fermeture de Baigneux ou comment tromper les élus**
- 5 **Contrat pluriannuel de performance = 662 suppressions d'emplois.**

Audience chez Madame ESCARD le 15 octobre 2004 : Déclaration de guerre au monde rural !

Le nouveau TPG a reçu le 15 octobre 2004 une délégation de la CGT. Nous avons posé un certain nombre de **questions sur différents sujets touchant directement notre département**. En tout état de cause, le nouveau TPG rompt totalement avec le précédent pour lequel la notion de « service public » avait un sens. L'objectif principal du nouveau TPG est de **fermer les petites Trésoreries** car dit-elle « on ne se déplace plus dans les postes ». Les agents travaillant dans ces postes seront sans doute surpris d'apprendre qu'ils ne voient personne dans leur Trésorerie.

Restructuration du réseau rural :

Mme Escard pense, dans la pure ligne de la DGCP, qu'il faut fermer les Trésoreries de 2 et 3 agents (soit 10 postes en Côte d'Or). Pour le TPG, « un poste tourne bien avec 5 ou 6 agents ». Néanmoins, elle précise que ces fermetures se feront de façon pragmatique, en fonction des opportunités (?). En quelques mots, **le nouveau TPG balaye toute justification du service public en milieu rural** : « les gestions conjointes doivent fusionner », « la permanence de Baigneux sera maintenue le temps nécessaire qui sera le plus court possible », « les bureaux du Trésor sont une hérésie ».

Ponts naturels :

Mme Escard se déclare favorable aux « ponts naturels » qu'elle appliquera également à la Trésorerie Générale. Les « ponts naturels » seront « pour tout le département et non pas pour certains postes ».

Aménagement des horaires pour la rentrée scolaire :

Le TPG a refusé de revenir sur la note de service 192 concernant les restrictions en matière d'autorisation d'absence pour la rentrée scolaire.

Equipe de suppléance :

Le TPG a souligné que l'équipe de renfort était « très fournie » et que « c'est bien ». A priori, il n'y aurait pas de remise en cause du volume de cette équipe.

Mouvements de personnel :

Mme Escard a réaffirmé le principe non écrit de non-mutabilité à l'intérieur du département avant 2 ans tout en reconnaissant la possibilité d'assouplissements pour des raisons sociales.

Intervention du privé au DI :

La CGT a fait remarquer l'externalisation rampante des tâches exercées jusque là par les personnels du DI alors que le rôle d'intervenants extérieurs devait se limiter à transférer des compétences. Le TPG a reconnu que l'objectif n'était pas l'externalisation mais n'a donné aucune garantie.

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARPI) : PETEY Marie-Claude (TG Dépôts), GONTHIER Patrice (T. CHU), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion), BAILLY Catherine (TG-Pensions), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), FERRACHAT Marie-Françoise (TG-Pensions).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), PETIT René (TG Suppléance).

Inspecteurs : GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), ANGLADE Pierre (TG-DI).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI), BAILLY Catherine (TG-Pensions), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), CLERE Jean-Claude (TG DI), GONTHIER Patrice (T. CHU), GENELOT Ludovic (T. Genlis).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) : BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-59-26-14) et GONTHIER Patrice (T. CHU 03-80-29-33-50).

Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) : SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PETEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

Travaux immobiliers :

La mise aux normes de la TG (réduction de 30% de la surface des bureaux), un DEEF mal installé, un DI à l'étroit ont conduit le TPG à lancer une étude sur la restructuration du bâtiment. Mme Escard nous a affirmé ne pas avoir étudié la possibilité de céder l'actuel bâtiment pour s'installer ailleurs.

La création d'un coin repas et d'une salle réservée aux fumeurs demandés par la CGT ne sont pas envisagés par le TPG malgré tous les problèmes posés par la situation actuelle.

Divers :

La CGT a soulevé le problème des trousseaux à pharmacie des Trésoreries dont le renouvellement ne sera plus pris en charge par les Services Sociaux. Le TPG n'a pu nous apporter de réponses sur la prise en charge de cette dépense (budget de chaque Trésorerie, ...).

CHS du 21 octobre 2004

Lors de cette séance du CHS (comité hygiène et Sécurité), une **motion** a été remise par les représentants syndicaux pour souligner leur mécontentement face au **non-remplacement de la secrétaire-animatrice** qui jouait un rôle prépondérant dans la tenue des formations. Une grande partie de celles-ci ont d'ailleurs dû être annulées.

20.000 euros d'opérations ont néanmoins pu être budgétées pour solder les crédits de 2004. Toutes les demandes de ventilateurs ont été reportées à l'année prochaine, la canicule de 2004 se faisant toujours attendre.

Pour le Trésor, ont été votés les crédits suivants :

- Un fauteuil ergonomique sur demande du médecin de prévention pour un agent de la TG : 432,00 euros
- Une préparation à l'évacuation de la TG et des postes de la Rue Sambin : 1.294,07 euros
- Des trousseaux à pharmacie pour 50 postes classés « à risques », toutes directions confondues dont des postes du Trésor : 1.168,50 euros. Il est à noter que dorénavant les armoires à pharmacie des postes non-classés "à risques" ne seront plus prises en charge par les services sociaux. Néanmoins, le correspondant local des services sociaux a proposé aux Directions présentes de les faire bénéficier des tarifs préférentiels qu'il a obtenus sur les trousseaux. La balle est donc dans le camp des décideurs. Nous ne manquerons pas de le leur rappeler.

Un bilan du dépistage de la présence d'**amiante** dans les bâtiments a été dressé par Patrick Orsini, Inspecteur Hygiène et Sécurité. Il ne concerne que des matériaux dits inertes, c'est à dire ne laissant pas échapper d'amiante à l'heure actuelle mais susceptible d'en dégager lors de travaux (perçage, démolition de cloisons). Il n'y a donc pas de danger immédiat, il s'agit de mise à jour vis à vis de nouvelles normes plus draconiennes. En outre, des fiches de site ont été établies et devront être consultées par toute entreprise entreprenant des travaux sur les points sensibles de ces sites, avant toute intervention. **Les sites et les éléments concernés sont les suivants :**

- Certains revêtements de sols à la TG, à Beaune et Aignay le Duc (pour Aignay le problème risque de ne plus se poser très longtemps).
- Des conduits d'aération à la TG, Beaune et Semur.
- Des panneaux extérieurs à Dijon Nord et Sud.
- Divers composants de chaudière quand celles-ci sont vétustes.

Fermeture de la Trésorerie de Baigneux les Juifs ou comment tromper les Elus

Lors du dernier Comité Technique Paritaire Local (CTPL) du 12 octobre 2004, Mme le TPG a décidé de fermer définitivement la Trésorerie de Baigneux les Juifs. Considérant les bureaux du Trésor mis en place à Aignay et Liernais comme une mauvaise chose, une « hérésie », quelque chose de « diabolique », Mme Escard a décidé la fermeture pure et simple de la trésorerie de Baigneux, se préoccupant peu des usagers. Le TPG a donc choisi une **dégradation immédiate du service** en ne maintenant qu'une permanence d'une demi-journée par semaine sans aucune liaison informatique. Du reste, **Mme Escard a ouvertement reconnu qu'elle espérait que cette permanence soit supprimée le plus rapidement possible.**

Dès le 27 septembre 2004, la CGT avait écrit aux élus du canton ainsi qu'au sénateur et au député. Le 5 octobre 2004, le député F. Sauvadet nous répondait qu'il allait intervenir auprès du TPG pour avoir des explications.

En réponse à la lettre du député, le TPG n'a pas hésité à affirmer que « le principe d'une permanence d'une demi-journée par semaine dans les locaux de la mairie a été retenu afin de concilier au mieux les contraintes de gestion et la présence du Trésor Public en milieu rural, tout en veillant à l'amélioration de la qualité du service rendu ». Cela montre bien le **double langage de notre TPG** qui présente la mise en place d'une permanence comme une amélioration du service public alors qu'elle souhaite que cette permanence soit supprimée dans les plus brefs délais.

[Voir sur notre site Internet les courriers de la CGT, de F. Sauvadet et du TPG, à l'adresse suivante : http://www.tresor.cgt.fr/21/article.php3?id_article=111]

Contrat Pluriannuel de Performance : 662 emplois supprimés !

Le contrat pluriannuel de performance (dit CPP) dont notre Direction vante les mérites avec les crédits supplémentaires, **c'est surtout des suppressions d'emplois massives** : 662 emplois supprimés au Trésor en 2005. Grâce à la moulinette déjà bien rôdée ORE, **la Côte d'Or va donc connaître une réduction de près de 11 emplois** (10,74 pour être précis) en 2005.

On mesure donc ici tous les effets pernicieux de ce contrat de performance qui consiste à supprimer le plus d'emplois possibles. Bravo M. Bassères, vous êtes un fidèle serviteur de la politique ultra libérale de notre gouvernement.